



Biwer, le 24 novembre 2022

Le conseil communal est convoqué à la séance n°07/2022 qui aura lieu le
2 décembre 2022 à 16.00 heures à la Maison Communale

ORDRE DU JOUR

En séance publique

Sylviculture

- 1) Approbation du plan de gestion pour l'exercice 2023 de la forêt communale de Biwer

Logement

- 2) Approbation de l'avenant à la convention relative au Pacte Logement 2.0
- 3) Vote du Plan d'action local (PAL) dans le cadre du Pacte Logement 2.0

Gestion des projets

- 4) Approbation du 2^{ème} avenant à la convention relative au projet d'exécution du PAP « Viischtebiërg »

Règlements communaux

- 5) Confirmation de règlements temporaires de la circulation

Divers

- 6) Communications du collège échevinal et divers

Pour des raisons organisationnelles et de gain de temps, les conseillers communaux peuvent remettre leurs questions par écrit au bourgmestre pour le 30 novembre 2022 au plus tard (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Le collège échevinal,

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

Marc LENTZ
Bourgmestre

Sylvie STEINMETZ
Marc GREIS
Echevins